

Le Journal du Parlement, 2014

LE JOURNAL

REPÈRES

UN ACCUEIL PLUTÔT FAVORABLE DANS L'ENSEMBLE

Une seule année sépare la concertation et l'adoption de la loi pour la Refondation de l'École de la République. Certes, il a fallu convaincre les adversaires et les réticences de l'opposition mais aussi, parfois, de la majorité elle-même. Vincent Peillon s'est imposé un véritable marathon pour que son application soit effective rapidement.

L'entée en vigueur de cette loi est à l'image de son parcours. Les échos se font parfois critiques, vagues, complètes, du fait mais, le plus souvent, un l'adoption.

Dès juillet 2012, la concertation se veut un grand rassemblement, une mobilisation des forces autour d'une École de la République à laquelle on donne les moyens d'assumer pleinement ses missions et sa vocation.

Le 14 décembre 2012, bien avant l'Assemblée Nationale en deuxième lecture et le Sénat, Vincent Peillon fait adopter par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le projet de loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École.

Le chemin parcouru jusqu'à l'adoption de la loi est certes semé d'absentéisme, de critiques et d'amendements. Il ne peut en être autrement.

Lorsque le Conseil supérieur de l'éducation adopte la loi d'orientation, c'est par 41 voix pour, 3 contre et 16 abstentions. Sur la CDT, FC, le Modet, la CDT y y opposent. La FUI et la keep s'abstiennent. Les syndicats UNSA, CFDT (SGEN et FEP), le SNALC, les parents d'élèves de la FCPE, les lycéens de l'UNL et les étudiants de l'UNEF ainsi que la Ligue de l'enseignement y adhèrent.

À l'Assemblée Nationale, d'emblée, l'opposition se montre défavorable au projet. Pourtant, quelques surprises et inattendus allés sortent de leur réserve politique.

Avant même que les débats n'engagent l'hémicycle, les réformes sont annoncées. Rapidement, Vincent Peillon reçoit le vigoureux soutien de Luc Ferry, lui-même ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche dans les deux premiers gouvernements de Jean-Pierre Raffarin.

Le soutien unanime de la gauche, quant à lui, n'est pas gagné d'avance. Les députés communistes, s'abstiennent en première lecture, pointant le manque de lecture de la loi et le manque d'ambition du piratisme. Manifestement, les irquoises trouvent une réponse, puisqu'elles adoptent le texte en seconde lecture, certes avec quelques réserves et mises en garde. « Le vote de notre groupe est positif, mais assorti de réserves et d'exigences », prévient Brigitte Guillemin-Martin (Groupe communiste, Républicain et Citoyen) pour que « les problèmes demeurent ». « Nous vote en seconde lecture si ce n'est pas un blanc-bleu au gouvernement ». « L'opinion de vincent se fera au moment de l'examen du budget ».

On débat, on dialogue, on s'oppose mais au final, la loi est son cours jusqu'à son adoption.

Les acteurs de terrain suivent de près les discussions. Le regard sur le projet naissant est souvent favorable.

Régis Félix, Responsable du secteur école à ATD Quart Monde, a été professeur en classe préparatoire et principal de collège pendant de nombreuses années. Il s'intéresse tout particulièrement au sort des élèves les plus défavorisés. Lors des débats au Sénat, il expose clairement sa position.

« On s'est bugabugé pour que la place des parents soit bien fortement marquée dans la loi. Ce n'est pas encore complètement le cas. En revanche, nous sommes contents de la précision par le Sénat de l'article 1 qui donne les grands principes de la loi et de la loi. La dernière mention évoque une institution, qui doit lutter contre les inégalités sociales et veiller à la réussite ». L'acte affirme également que tous les enfants « partagent la capacité d'apprendre » et que l'école doit « favoriser la coopération entre les élèves ». Ce sont des avancées essentielles qu'on espère voir concrétisées lors des votes en séance. »